



Version soumise à l'adoption du Conseil Communautaire du 1^{er} juin 2022

Sommaire

Propos liminaires.....	pp.3-6
Etat des lieux.....	pp.7-26
Elèves et familles.....	p. 7
Habitants et accessibilité des tarifs.....	p. 11
Enquête population.....	p.13
Professeurs de musique	p. 14
Activité, pratiques, pédagogie	p. 15
Locaux et équipements.....	p.19
Partenariats.....	p.21
Evénements	p.22
Communication	p.23
Budget	p.24
Analyse AFOM et enjeux identifiés au cours du diagnostic.....	p. 25
Proposition de plan d'action.....	pp.27-43
<u>1. Développer l'accessibilité de l'enseignement musical sur le bassin de Marennes</u>	
1.1. Instaurer des tarifs adaptés aux ressources des familles.....	p.27
1.2. Médiation et sensibilisation en temps scolaire.....	p.30
1.3. Soutenir la location d'un instrument.....	p. 32
1.4. Organisation pédagogique	
1.4.1. Assurer le renouvellement du poste de coordination pédagogique.....	p. 33
1.4.2. Organiser les enseignements, projets et partenariats	p. 34
1.4.3. Structurer la concertation dans le temps	p. 35
1.4.4. Organiser la formation musicale	p. 36
1.4.5. Faciliter le soutien des jeunes élèves par leurs parents	p. 37
1.5. Ouverture aux partenariats territoriaux et extra territoriaux	p. 38
<u>2. Locaux rénovés, consacrés et adaptés aux pratiques musicales.....</u>	p. 39
<u>3. Améliorer la connaissance, l'image et la communication sur le fonctionnement de l'école de musique</u>	
3.1. Présenter les activités de la structure.....	p. 40
3.2. Présenter la vie de l'école, l'actualité.....	p. 41
<u>4. Répondre progressivement à des demandes plus spécifiques</u>	
4.1. Les demandes en disciplines ou ateliers non dispensées actuellement.....	p. 42
4.2. Demandes particulières dans l'évolution du fonctionnement.....	p. 43
Priorisation des scénarios (lien)	p. 43

Introduction

Dans le contexte de prise en charge de la gestion de l'école de musique, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a entrepris d'élaborer un projet d'établissement. Cette démarche a pris la forme d'un diagnostic partagé par les usagers, professeurs de musiques, élus communautaires et habitants, aboutissant à la formalisation d'un plan d'actions, répondant aux objectifs prioritaires d'évolution de la structure à 5 ans. Il a notamment pour objectif de garantir une politique d'enseignement musical (évaluable) et un fonctionnement de qualité, formaliser l'organisation de la concertation au sein de l'école et garantir une politique d'enseignement musical de qualité, accessible au plus grand nombre.

Les travaux liés à l'élaboration de ce projet d'établissement ont été ponctués de réunions de concertation les 5 février 2022, 9 avril 2022 et une réunion de la commission culture de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes le 13 avril 2022, aboutissant à la proposition d'un plan d'action. Le projet d'établissement a fait l'objet d'un avis favorable de la Conférence des Maire du Bassin de Marennes du 4 mai 2022, puis adopté par le Conseil Communautaire du 1^{er} juin 2022 afin d'être mis en œuvre dès la rentrée scolaire de septembre 2022.

Les effets de ce projet d'établissement auront vocation à être évalués annuellement et ses contenus pourront être amendés, précisés ou remaniés autant que nécessaire pour répondre aux enjeux partagés du diagnostic initial.

Ce dossier rassemble les contenus présentés ou produits lors de ces concertations.

Enjeux territoriaux des enseignements artistiques

Les écoles de musique répondent à des enjeux de 3 types :

- **culturels** : mission de formation artistique, contribution à l'épanouissement personnel, participation à la vie culturelle du territoire grâce aux partenariats avec d'autres structures, rôle de médiation culturelle ;
- **éducatifs** : partenariat avec le milieu scolaire, faire naître dès le plus jeune âge le désir de pratiquer et d'écouter (démocratisation de la culture), développement des capacités cognitives ;
- **sociaux** : participation à la qualité de vie sur le territoire, cohésion sociale.

L'offre des écoles de musique participe par ailleurs à l'attractivité du territoire.

Selon Eric Sprogis, auteur de « Collectivités locales et enseignement artistique » (Territorial éditions). E. Sprogis a été directeur de l'Institut de pédagogie musicale et chorégraphique de la Cité de la Musique à Paris, directeur du conservatoire de Poitiers de 1987 à 2007 et responsable de l'enseignement artistique à la Région Poitou-Charentes.

Définition

Le projet d'établissement est un document qui :

- Identifie les missions et le rôle des acteurs et partenaires de l'école de musique.
- Décrit les actions en articulant dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles de l'école.
- Définit l'identité de l'école de musique : réalité sociologique, économique et culturelle, partenariats...
- Affirme les objectifs prioritaires d'évolution.
- Précise les moyens nécessaires à la réalisation des différents niveaux du projet

Un projet d'établissement « type » comporte un état des lieux, un diagnostic et des perspectives souhaitables à 5 ans.

Objectifs

- Garantir une politique d'enseignement musical et un fonctionnement de qualité par un projet défini de façon partagée
- Instaurer/développer la concertation au sein de l'école
- Se conformer aux critères d'obtention de la subvention d'aide au fonctionnement du Conseil Départemental (via ASSEM17)

Calendrier

Décembre 2021
à janvier 2022

Questionnaire en ligne
Entretiens

Réunion de concertation avec familles,
enseignants, commission culture :

- présentation des résultats des questionnaire
- constats partagés sur le projet actuel
- enjeux et axes du projet d'établissement
- création d'un comité de suivi de l'étude

Phase 1
Etat des lieux

Janvier à février 2022

Phase 2
Diagnostic

Février à mai 2022

- Ecriture
- Réunion du comité
- Commission culture
- Réunion de concertation avec familles, enseignants, commission culture CCBM : présentation du projet d'établissement
- Adoption du projet par le Conseil Communautaire

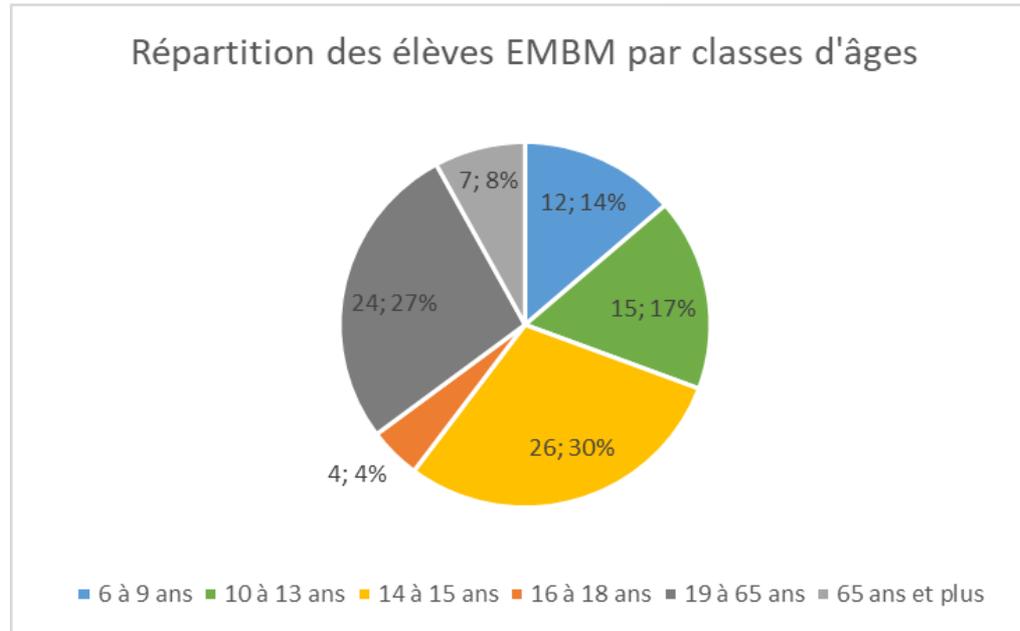
Phase 3
**Définition du projet
d'établissement**

Septembre 2022...

Mise en oeuvre

Les acteurs : élèves & familles

Répartition des élèves EMBM par classes d'âges



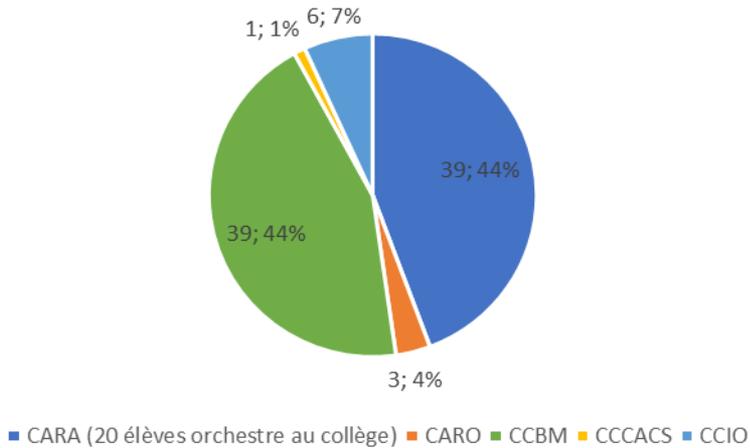
88 élèves

- 57 de moins de 18 ans (56 élèves en cycle 1, 2 élèves en cycle 2)
- 31 adultes (dont 5 inscrits en atelier Musiques actuelles et 5 en atelier jazz) dont 7 retraités
- 20 élèves classe d'orchestre au collège (La Tremblade)
- +7 collégiens de Marennes participant à un atelier musiques amplifiées au collège

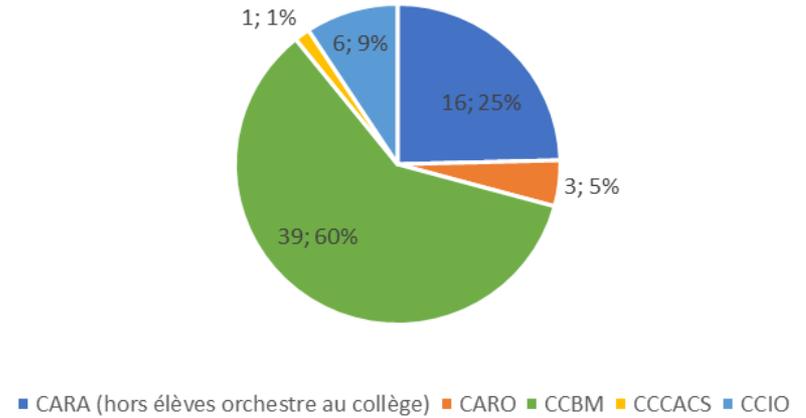
- Proportion importante de familles inscrites depuis moins d'un an
- Surreprésentation relative des adultes (34% de la totalité des effectifs), dont une part significative de personnes retraitées, dimension intergénérationnelle appréciée (exprimé par les adultes)
- Nette surreprésentation des familles de cadres et professions intellectuelles supérieures (ordre de plus de 60% des effectifs)
- Surreprésentation des élèves administrés sur les territoires voisins (CARA 44% ou 25% selon qu'on comptabilise ou non les 20 élèves de l'orchestre au collège de La Tremblade)

Les acteurs : élèves & familles

Domicile des élèves de l'EMBM



Domicile des élèves de l'EMBM



88 élèves

- 57 de moins de 18 ans (56 élèves en cycle 1, 2 élèves en cycle 2)
- 31 adultes (dont 5 inscrits en atelier Musiques actuelles et 5 en atelier jazz) dont 7 retraités
- 20 élèves classe d'orchestre au collège (La Tremblade)
- +7 collégiens de Marennes participant à un atelier musiques amplifiées au collège

- Proportion importante de familles inscrites depuis moins d'un an
- Surreprésentation relative des adultes (34% de la totalité des effectifs), dont une part significative de personnes retraitées, dimension intergénérationnelle appréciée (exprimé par les adultes)
- Nette surreprésentation des familles de cadres et professions intellectuelles supérieures (ordre de plus de 60% des effectifs)
- Surreprésentation des élèves administrés sur les territoires voisins (CARA 44% ou 25% selon qu'on comptabilise ou non les 20 élèves de l'orchestre au collège de La Tremblade)

Les acteurs : élèves & familles

Commune	nombre	% total	Nb -18 ans	% -18 ans	Nb adultes	% adultes
ARVERT (dont 6 OAC)	7	8%	6	7%	1	1%
CHAILLEVETTE (dont 6 OAC)	6	7%	6	7%	0	0%
ETAULES (dont 1 OAC)	3	3%	2	2%	1	1%
LA TREMBLADE (dont 6 OAC)	17	19%	14	16%	3	3%
L'EGUILLE-SUR-SEUDRE	1	1%	0	0%	1	1%
LES MATHES (dont 2 OAC)	2	2%	2	2%	0	0%
RONCE-LES-BAINS	1	1%	0	0%	1	1%
ROYAN	1	1%	0	0%	1	1%
ST AUGUSTIN (dont 1 OAC)	1	1%	1	1%	0	0%
ROCHEFORT	1	1%	0	0%	1	1%
SAINT AGNANT	1	1%	1	1%	0	0%
SOUBISE	1	1%	0	0%	1	1%
BOURCEFRANC-LE CHAPUS	10	11%	7	8%	3	3%
LE GUA	3	3%	0	0%	3	3%
MARENNES-HIERS-BROUAGE	21	24%	14	16%	7	8%
NIEULLE-SUR-SEUDRE	2	2%	2	2%	0	0%
SAINT-JUST-LUZAC	3	3%	3	3%	0	0%
NANCRAS	1	1%	0	0%	1	1%
DOLUS D'OLERON	1	1%	0	0%	1	1%
LE CHATEAU D'OLERON	3	3%	0	0%	3	3%
ST GEORGES D'OLERON	1	1%	0	0%	1	1%
ST PIERRE D'OLERON	1	1%	0	0%	1	1%
TOTAL	88	100%	58		30	
Domicile des élèves de l'EMBM			66%		34%	
CARA (20 élèves orchestre au collège)	39	44%	31	79%	8	21%
CARO	3	3%	1	33%	2	67%
CCBM	39	44%	26	67%	13	33%
CCCACS	1	1%	0	0%	1	100%
CCIO	6	7%	0	0%	6	100%

Etat des lieux

Les acteurs : élèves & familles

Relative sous-représentation du nombre de jeunes inscrits dans un enseignement artistique dans le bassin de Marennes par rapport au reste du département...

Pourquoi ?

88 élèves

- 57 de moins de 18 ans (56 élèves en cycle 1, 2 élèves en cycle 2)
- 31 adultes (dont 5 inscrits en atelier Musiques actuelles et 5 en atelier jazz) dont 7 retraités
- 20 élèves classe d'orchestre au collège (La Tremblade)
- +7 collégiens de Marennes participant à un atelier musiques amplifiées au collège

Proportion importante de familles inscrites depuis moins d'un an

Surreprésentation relative des adultes (34% de la totalité des effectifs), dont une part significative de personnes retraitées, dimension intergénérationnelle appréciée (exprimé par les adultes)

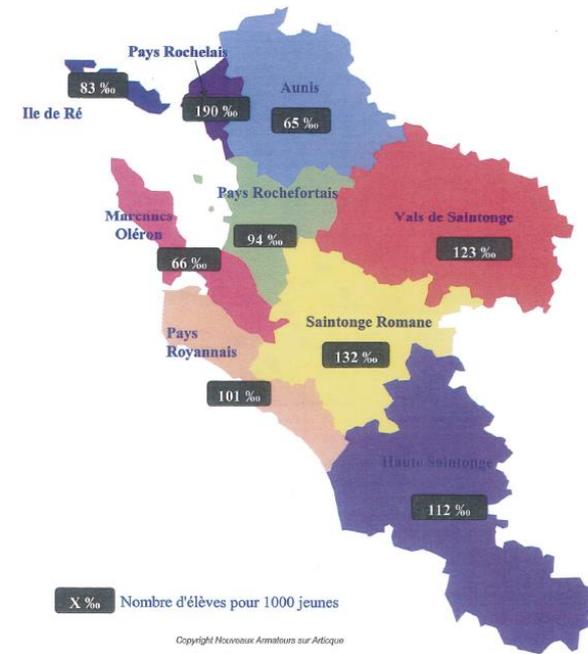
Nette surreprésentation des familles de cadres et professions intellectuelles supérieures (ordre de plus de 60% des effectifs)

Surreprésentation des élèves administrés sur les territoires voisins (CARA 44% ou 25% selon qu'on comptabilise ou non les 20 élèves de l'orchestre au collège de La Tremblade)

Taux de pénétration des élèves pour 1000 jeunes

Fortes disparités selon les Pays

1 jeune sur 10 concerné par l'enseignement artistique

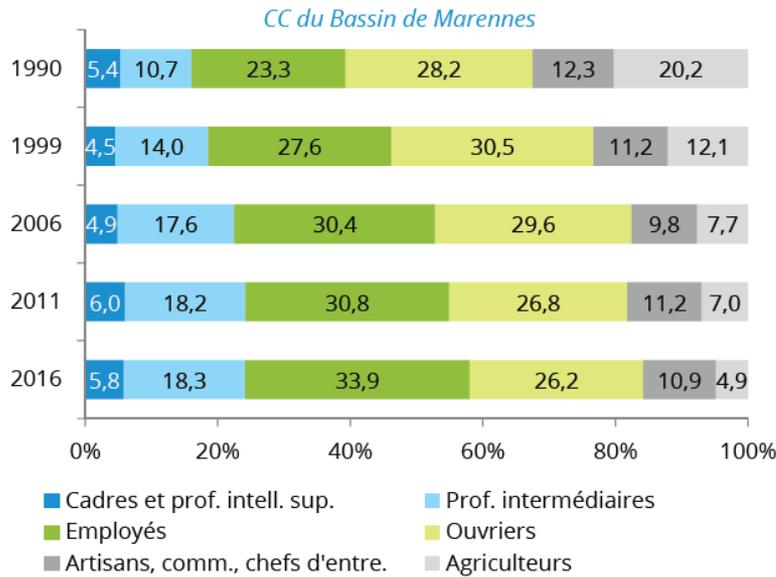


Source : Schéma départemental des enseignements artistiques, Conseil Général de la Charente-Maritime, 2006

Les acteurs : habitants

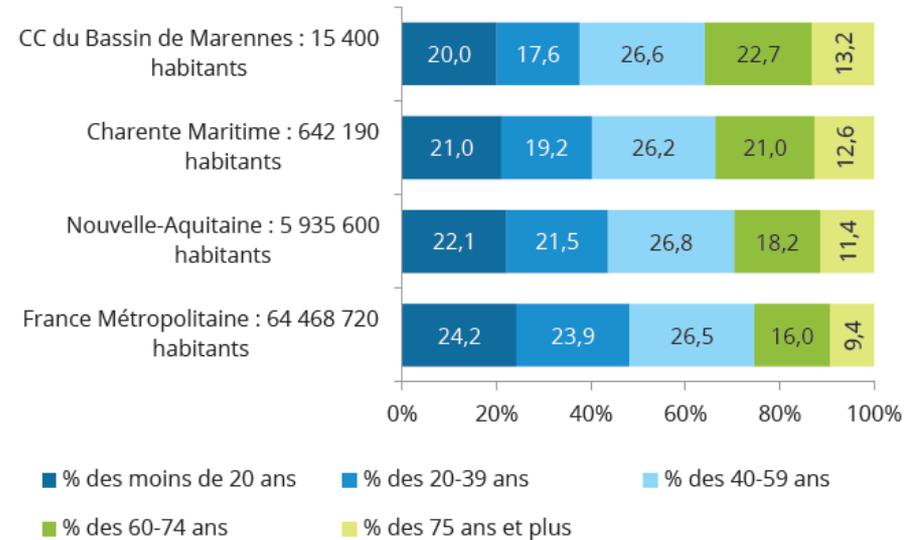
Répartition des actifs occupés de 15-64 ans selon leur PCS

Source : Insee, RP 1990-2016



La structure par âge des populations

Source : Insee, RP 2016



- Population économiquement « sur le fil » sans pour autant être en situation de pauvreté
- Niveau de vie médian plus faible qu'ailleurs (faible écart de revenus entre les catégories de population)

NB1 : les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent plus de la moitié des effectifs de l'EMBM

Les acteurs : habitants et accessibilité des tarifs

Formule « instrument + FM + pratique collective+ droit d'inscription »	EMBM (CdC)	Saintes (Ville)	Royan (Ville)	Rochefort (CARO)	EMIO (CdC)
Administrés Probatoire ou Eveil ou découverte	270 €	19 € à 134 € selon QF	138 €	34,60 € à 168 € selon QF éveil seul ou 50,90 € à 214 € selon QF éveil+instrument+danse	Eveil 49 à 249 € selon QF Découverte 232 € à 432 € selon QF
Administrés jeunes	480 €	84 € à 384 € selon QF	153 €	90,60 € à 345 € selon QF	232 € à 432 € selon QF
Administrés adultes	480 €	214 € à 554 € selon QF	213 €	90,60 € à 345 € selon QF	670 €
Non administrés Probatoire ou Eveil ou découverte	270 €	168 €	156 €	308 € (éveil seul) à 373 € (eveil+instrument+danse)	249 €
Non administrés jeunes	480 €	518 €	276 €	452 €	432 €
Non administrés adultes	480 €	618 €	381 €	452 €	670 €
Tarifs modulés QF	NON	OUI	NON	OUI	OUI

Le bienfondé d'un **politique tarifaire « progressive »** semble s'imposer, si l'on considère :

1. Le « niveau de vie médian plus faible qu'ailleurs » (p.20 synthèse analyse des besoins sociaux /CIAS du Bassin de Marennes)
2. L'apparente surreprésentation des CSP+ parmi les inscrits à l'EMBM (coïncidant avec la surreprésentation des quotients familiaux supérieurs à 1000 au conservatoire de la CARO)
3. Les tarifs modulés selon les ressources et/ou moindre pour les adultes comme pour les jeunes dans les écoles de musiques des territoires voisins Royan, Rochefort, Saintes.
4. L'unanimité des avis recueillis à ce stade auprès des élus communautaires et des familles d'inscrits sur

Ce sujet se confrontera néanmoins aux ressources contraintes de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Peut-on financer l'activité des inscrits aux ressources modestes en réhaussant les tarifs des élèves résident dans les territoires voisins ? Dans quelle mesure ? Doit-on rehausser uniquement les tarifs des adultes administrés des territoires voisins ? Doit-on chercher à privilégier les activités collectives, plus « rentables » ?

Enquête population

Résultats :

https://docs.google.com/forms/d/1kkR2rQigVts2M3RI6WL9DdStig_dIP3MaCfLM5-Xz2g/edit#responses

Les acteurs : élus et agents de la Communauté de Communes

- L'enseignement musical, une compétences statutaire facultative effective au 1er septembre 2021
- Volontarisme politique sur la culture : contrat territorial d'éducation artistique et culturelle, résidences d'artistes francophones, un poste d'attaché territorial dédié à la culture
- Ressources de la collectivité et recomposition territoriale en question à l'horizon 2026

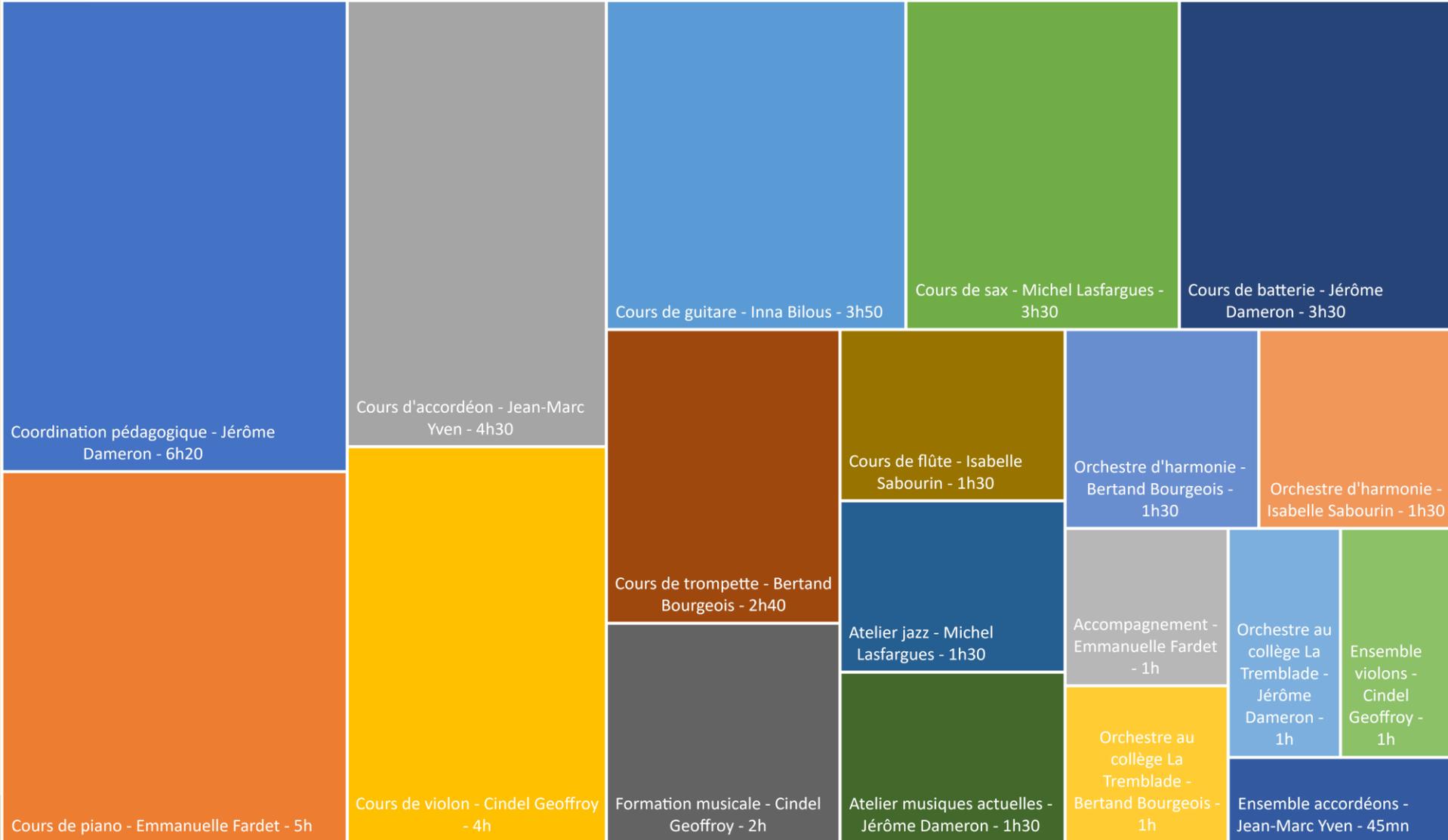
Les acteurs : professeurs de musique

- 8 professeurs de musique
- 47h35 hebdomadaires de cours (base 36 semaines, rémunération sur 52 semaines)
- Des professeurs qualifiés (Diplôme d'Etat pour la quasi-totalité, sinon diplôme de fin d'étude avec expérience confirmée)
- Souvent 3 employeurs différents
- Résident tous en dehors de l'intercommunalité
- Retour d'appréciation questionnaire sur la qualité des enseignements 100% positif (bon à très bon) : « *Les professeurs que je côtoie sont motivés et motivants* », une « *approche équilibrée entre exigence et plaisir d'apprendre* »

Projet d'établissement de l'école de musique du Bassin de Marennes

Activité, pratiques, pédagogie

Répartitions des activités hebdomadaires à l'EMBM



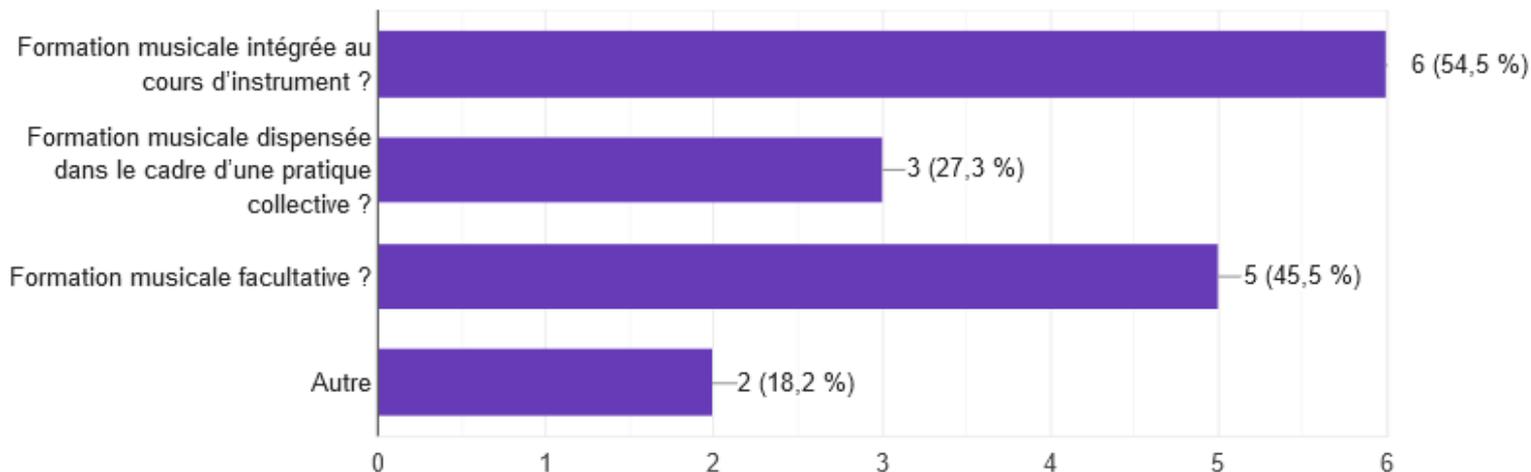
Activité, pratiques, pédagogie

- Satisfaction exprimée sur l'équilibre entre transmission technique et plaisir d'apprendre
- Un questionnement sur le format approprié pour transmettre la formation musicale qui subsiste :
 - « *La formation théorique peut se faire par la pratique, cela permettrait d'encourager des enfants en difficultés* », demande de formation théorique « *sous forme d'ateliers ponctuels* », « *il ne faut pas dégouter un enfant, apprendre le solfège en même temps qu'un instrument est sûrement plus plaisant pour un enfant que de faire une voire deux années de solfège avant de démarrer l'instrument.* »
- 100% des personnes ayant répondu au questionnaire estiment que les horaires sont adaptés, mais 40% restent intéressées par davantage de créneaux de cours le samedi
- Un développement récent en faveur du jazz et musiques actuelles, correspondant à une demande constatée sur Oléron avec Hippocampe (2011-2020, émergence et arrêt, plus de 100 élèves pourtant)
- Quelques demandes relevées pour des cours d'accordéon chromatique (jazz ou classique), chant, harmonica, de l'éveil musical et des ateliers plus ou moins ponctuels : musiques traditionnelles, musique du monde, opéra pour enfants, accompagnement à la formation de groupes de musique ou encore « *Echanger avec d'autres musiciens pour jouer ensemble si possible* », une demande ponctuelle d'un élève pour « *la création d'un ensemble plus large regroupant plusieurs familles d'instruments pour élargir le répertoire* »

Activité, pratiques, pédagogie

3.12. Quelles évolutions vous sembleraient souhaitables dans l'offre pédagogique de l'école ?

11 réponses



Une appréciation sur la pédagogie de l'école de musique dans l'ensemble plutôt positive. Un subtil équilibre à trouver entre la nécessaire formation musicale et un nécessaire approche reliée à l'instrument. Tout le monde semble s'accorder à la fois sur l'importance de rendre la formation musicale facultative (pour les élèves ayant un minimum de bagage) et de laisser la possibilité de mise à niveau (ateliers ponctuels, pratique collective et apports par le cours d'instruments). Cet équilibre est questionné en permanence par la diversité des cas de figure rencontrés à l'école de musique. Ce sujet semble être une axe pédagogique crucial dans le projet d'établissement. Il devra être approfondi par l'équipe des professeurs de musique.

Activité, pratiques, pédagogie

- 90% des personnes ayant répondu au questionnaire n'estiment pas nécessaire de mettre en place des évaluations systématiques pour le suivi de la progression
- 50% de ces personnes aimeraient que l'école de musique développe des outils pédagogiques de suivi à destination des parents pour les premières années (parents non musiciens parfois désemparés de ne pouvoir aider)
- Communication entre parents et professeurs qui manque parfois : « *Peu d'éléments partagés donc difficile de savoir pour l'enfant* »

3.7. Combien de temps en moyenne par semaine votre enfant ou vous-même consacrez-vous à la pratique musicale à la maison ?

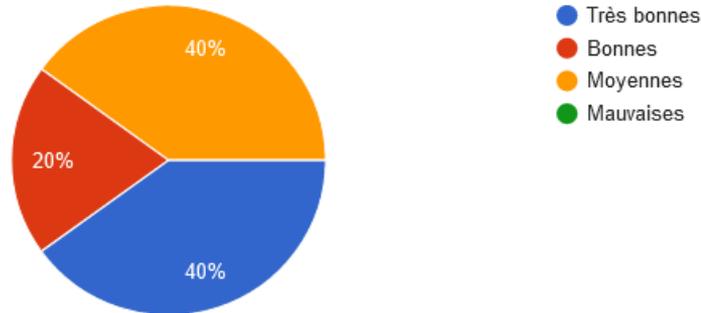
10 réponses



Locaux et équipements

3.15. Comment estimez-vous les conditions matérielles mises à disposition ?

10 réponses



Conditions matérielles estimées moyennes à 40%, une demande d'améliorations :

A court terme

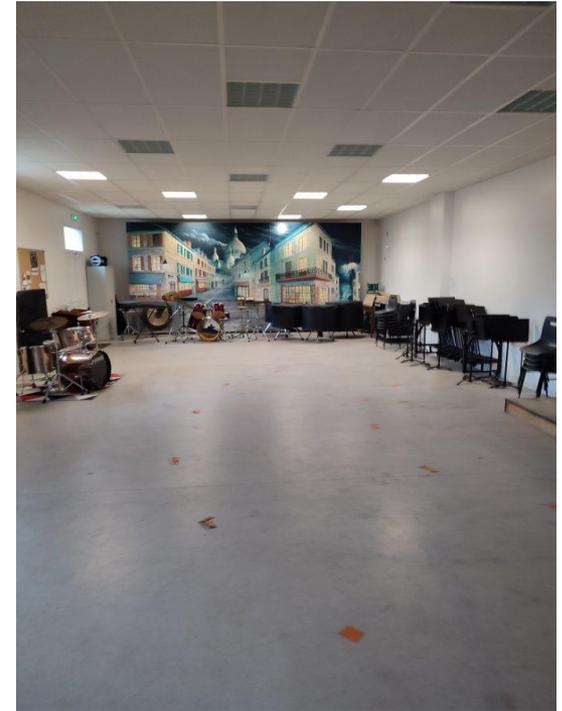
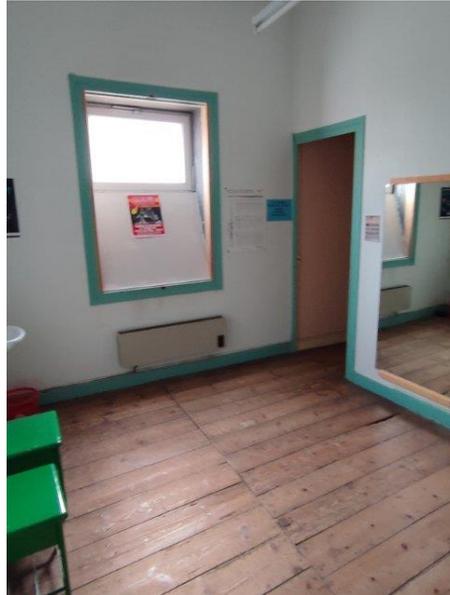
- Un « rafraîchissement » de l'étage serait bienvenu : dimension psychoaffective peu engageante pour les jeunes élèves, d'autant qu'elle concerne la salle dédiée à la formation musicale qui est un sujet à enjeu (rue Clémenceau)
- Demande d'un traitement acoustique pour un équipement adapté aux pratiques collectives et remplacement du lino au sol (salle Eric Charron)

A moyen terme

- un regroupement souhaitable des locaux pour favoriser la rencontre des professeurs entre les élèves et donc la circulation de l'information et le sentiment de « vie d'école »



Locaux et équipements



Conditions matérielles estimées moyennes à 40%, une demande d'améliorations :

A court terme

- Un « rafraîchissement » de l'étage serait bienvenu : dimension psychoaffective peu engageante pour les jeunes élèves, d'autant qu'elle concerne la salle dédiée à la formation musicale qui est un sujet à enjeu (rue Clémenceau)
- Demande d'un traitement acoustique pour un équipement adapté aux pratiques collectives et remplacement du lino au sol (salle Eric Charron)

A moyen terme

- un regroupement souhaitable des locaux pour favoriser la rencontre des professeurs entre les élèves et donc la circulation de l'information et le sentiment de « vie d'école »

Partenariats

- Un intérêt a priori pour les partenariats, mais des objectifs à requestionner collectivement : s'agit-il d'amener de nouveaux élèves aux cours d'instrument de l'école de musique ? Etoffer les pupitres de l'orchestre d'harmonie ? Etoffer les approches pédagogiques par des pratiques collectives ? Autres ? que souhaite-t-on à travers les partenariats ?

« faire découvrir la musique à des enfants non sensibilisés mais pouvant être intéressés ? »

- Un potentiel de développement d'activités en lien avec le théâtre, la danse, les écoles (chorales à l'école) et des avis favorables pour la transversalité
- Des idées éparses :
 - *« Chorales à l'école, orchestre à l'école ou au collège »*
 - *« Présentations d'instruments avec musiciens professionnels pour donner le gout de la musique en allant dans les écoles »*
 - *« Projet culturel et artistique sur les TAP et mercredis (plan mercredi) »*

Evènements



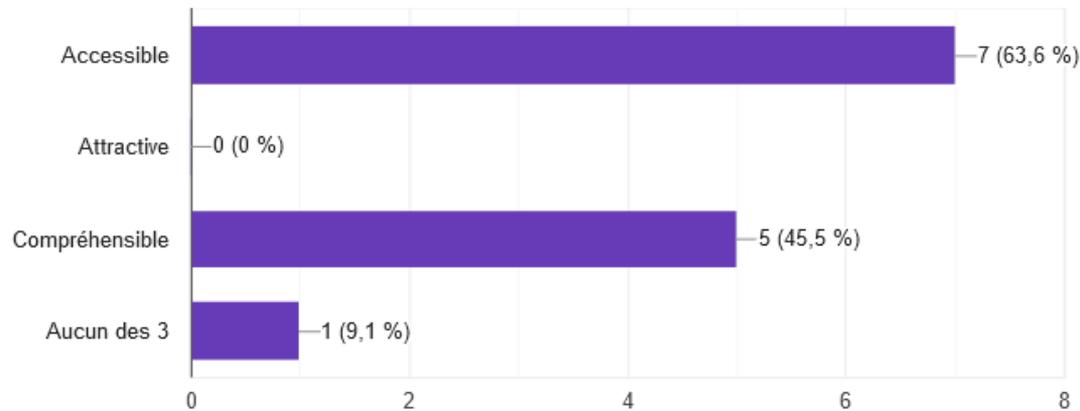
100% de satisfaction dans l'enquête

avec toutefois une demande exprimée pour « *plus de concerts de professeurs de musiques* », des moments mêlant « *auditions et concerts de professeurs* » voire « *concerts impliquant professeurs et élèves* »

Communication

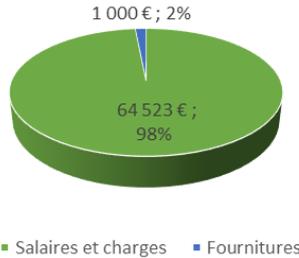
2.5. Comment trouvez-vous la communication de l'établissement ?

11 réponses



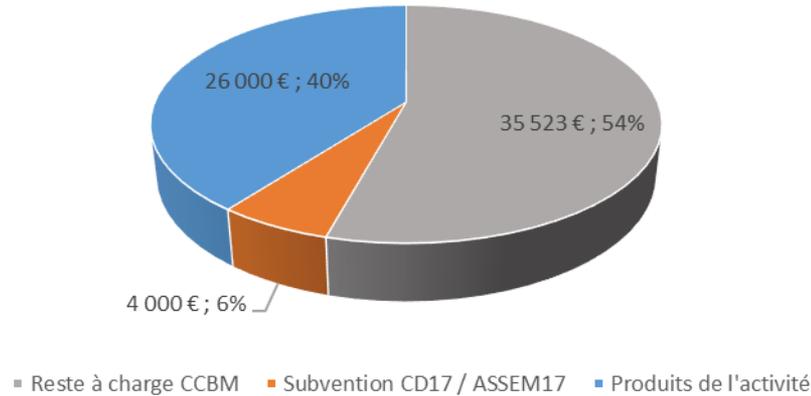
- Communication écrite externe et interne rudimentaire, à organiser (qui fait quoi)
 - Pour mieux identifier l'école quand on ne la connaît pas
 - Pour faciliter les inscriptions (4 répondants sur 10 demandent le développement de services en ligne)
 - Pour informer les élèves au quotidien (projets, évènements, reports) « *Diffuser par mail des opportunités culturelles en lien avec les enseignements - accès à la culture* », « *Peut être un panneau d'affichage extérieur devant l'école pour informer la population* »

Dépenses prévisionnelles EMBM scolarité 21-22

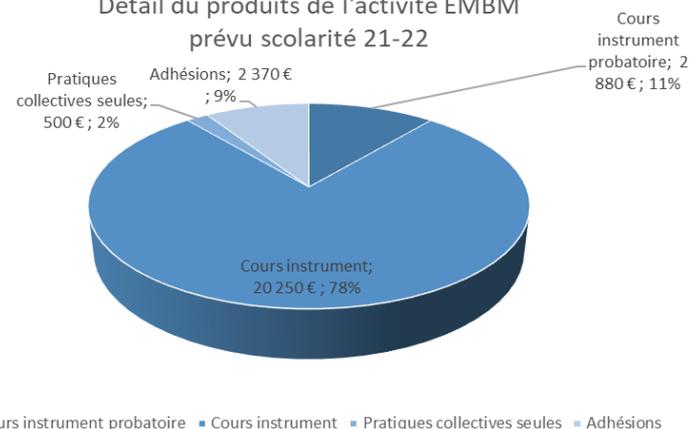


Budget

Recettes prévisionnelles EMBM scolarité 21-22



Détail du produits de l'activité EMBM prévu scolarité 21-22



- Budget prévisionnel de la scolarité 2021-2022 : 65 500 €
- 40% financés par les familles
- Coût total par élève : 744 € (838 € en 2012)
- Coût total par élève hors orchestre au collège La Tremblade : 924 €
- Coût pédagogique par élève : 733 € (737 € en 2012)
- Coût pédagogique par élève hors orchestre au collège La Tremblade : 909 €
- 1h d'enseignement hebdomadaire d'un professeur représente une dépense annuelle moyenne de 1356 €

En résumé

Atouts

- Fréquentation intergénérationnelle appréciée
- Appréciation unanimement positive des enseignements
- Souci de pédagogie équilibrée en exigence et plaisir
- Budget de fonctionnement ultra optimisé : tout ou presque pour la masse salariale
- ...

Faiblesses

- Sous-représentation des familles économiquement « sur le fil »
- Sous-représentation relative du nombre de jeunes inscrits par rapport au reste du département
- Faibles nombres d'heures de cours par enseignant limitant mécaniquement les développements des projets au-delà des cours
- Quasi absence de parc matériel (pas de prêt instruments possible)
- Transition association - CdC : de nouveaux fonctionnements à établir
- ...

Opportunités

- Volontarisme politique pour développer l'école et objectivation des améliorations par le projet d'établissement
- Vers des moyens supplémentaires ?
- Dynamique d'ouverture sur les pratiques en musiques actuelles et collectives en général
- Volonté d'ouverture à tous socialement
- ...

Menaces

- Manque d'ouverture sociale
- Disponibilité des professeurs dans les projets sortant du cadre d'enseignement hebdomadaire (théâtre, danse ?)
- Locaux vieillissants, non traités acoustiquement et non groupés : les profs se croisent peu, sentiment de vie d'école moins évident, facteur démotivant
- Contexte économique et moyens à prioriser pour l'école de musique
- Aspect déterminant du poste de responsable pédagogique à remplacer
- ...

Les enjeux auxquels le projet doit répondre

- 1. Développer l'accessibilité de l'enseignement musical sur le bassin de Marennes**
 - tarifs adaptés aux ressources
 - médiation et sensibilisation en temps scolaire
 - parc d'instruments
 - organisation pédagogique équilibrée et adaptée
 - organisation optimisée de la formation musicale
 - assoir la concertation
 - accompagner les parents dans leur rôle de soutien
 - ouverture aux partenariats
- 2. Soutenir la motivation des élèves, des profs, l'image de l'école, la santé auditive, le plaisir d'être à l'école par des locaux rénovés, consacrés et adaptés aux pratiques musicales**
- 3. Améliorer la connaissance, l'image et la communication sur le fonctionnement de l'école de musique**
- 4. Répondre progressivement à des demandes plus spécifiques : activités non dispensées en 2021-2022 et évolutions de fonctionnement**

1. Développer l'accessibilité de l'enseignement musical sur le bassin de Marennes

1.1. Instaurer des tarifs adaptés aux ressources des familles

Proposition de 3 scénarios à débattre, prioriser, ajuster :

1. ~~Maintien plein tarif hors CCBM + instauration pour les usagers résidant CCBM de réductions selon quotients familiaux~~

>> ~~Surcoût suivant effectifs 2021-2022 : 7400 €~~

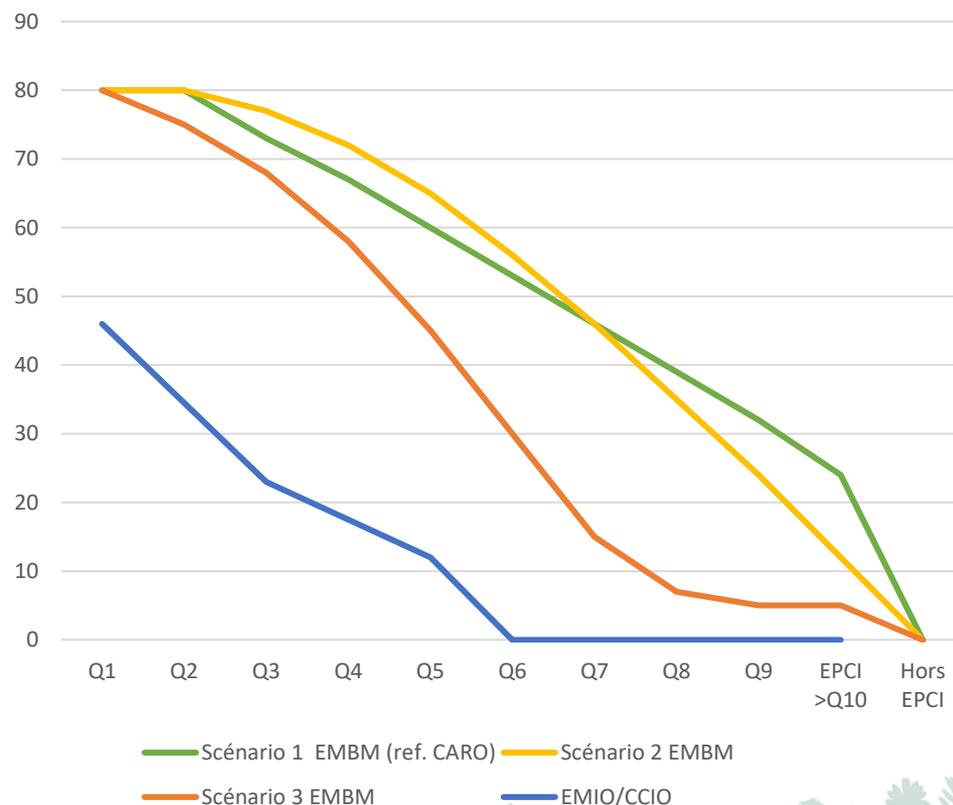
2. ~~Maintien plein tarif hors CCBM + instauration pour les usagers résidant CCBM de réductions accentuées selon quotients familiaux~~

>> ~~Surcoût suivant effectifs 2021-2022 : 6900 €~~

3. Maintien plein tarif hors CCBM + instauration pour les usagers résidant CCBM de réductions accentuées selon quotients familiaux et ciblées petits quotients

>> **Surcoût estimé suivant effectifs 2021-2022 : 4600 €**

Scénarios de taux de réduction des tarifs



1. Développer l'accessibilité de l'enseignement musical sur le bassin de Marennes

1.1. Instaurer des tarifs adaptés aux ressources des familles

Hypothèses de projections des effectifs de l'EMBM selon la sociologie du conservatoire de la CARO en 21-22

Tarifs / QF	Q1 BM	Q2 BM	Q3 BM	Q4 BM	Q5 BM	Q6 BM	Q7 BM	Q8 BM	Q9 BM	Q10 BM	Hors CCBM	total CCBM	TOTAL
De	0	341	511	681	851	1021	1191	1361	1531	1700			
à	340	510	680	850	1020	1190	1360	1530	1700	et plus			
% administrés	2%	7%	6%	9%	10%	10%	9%	13%	7%	28%	57%	43%	100%
Effectifs physiques	1	3	2	3	4	4	4	5	3	11	50	38	88

Illustration de mise en pratique des 3 scénarios

Tarifs / QF	Q1 BM	Q2 BM	Q3 BM	Q4 BM	Q5 BM	Q6 BM	Q7 BM	Q8 BM	Q9 BM	Q10 BM	Hors CCBM
1. Maintien plein tarif hors CCBM + instauration QF dégressif pour tous les usagers CCBM											
instrument	96	96	129,6	158,4	192	225,6	259,2	292,8	326,4	364,8	480
probatoire	54	54	72,9	89,1	108	126,9	145,8	164,7	183,6	205,2	270
collectives seules	26	26	35,1	42,9	52	61,1	70,2	79,3	88,4	98,8	130
2. Maintien plein tarif hors CCBM + instauration QF dégressif pour tous les usagers CCBM accentué											
instrument	96	96	110,4	134,4	168	211,2	259,2	312	364,8	422,4	480
probatoire	54	54	62,1	75,6	94,5	118,8	145,8	175,5	205,2	237,6	270
collectives seules	26	26	29,9	36,4	45,5	57,2	70,2	84,5	98,8	114,4	130
3. Maintien plein tarif hors CCBM + instauration QF dégressif pour tous les usagers CCBM accentué ciblé petits quotients											
instrument	96	120	153,6	201,6	264	336	408	446,4	456	456	480
probatoire	54	67,5	86,4	113,4	148,5	189	229,5	251,1	256,5	256,5	270
collectives seules	26	32,5	41,6	54,6	71,5	91	110,5	120,9	123,5	123,5	130

1. Développer l'accessibilité de l'enseignement musical sur le bassin de Marennes

1.1. Instaurer des tarifs adaptés aux ressources des familles

Propositions :

- Démarrage expérimental à partir du scénario 3 dès 2022-2023 ?
- Etalement au besoin sur 3 à 5 ans ?
- Evaluation annuelle des effets sur la sociologie des inscrits
- Permettre l'inscription via le Pass Culture dès 2022-2023 pour les élèves de la 4^{ème} à la terminale, soit 30 élèves de 13 à 18 ans en 2021-2022 (sans surcoût pour la CCBM)

1. Développer l'accessibilité de l'enseignement musical sur le bassin de Marennes

1.2. Médiation et sensibilisation en temps scolaire

Actions de sensibilisation et d'éducation artistique et culturelle en temps scolaire et périscolaire comme réponse aux déterminismes familiaux. Les tarifs réduits ne suffiront pas : « ce sont toujours les mêmes qui osent », perception que « ce n'est pas pour nous ».

Propositions :

- Présentations d'instruments ponctuelles (sans surcoût)
- Pérennisation de l'atelier musiques actuelles au collège Jean Hay
 - *Coût : 2035 € pour 1h30 hebdomadaire sur 36 semaines (prises sur la coordination pédagogique en 2021-2022)*
 - *Possibilité de financement sur l'enveloppe collective du Pass Culture du collège à partir de la 4^{ème} (à préciser avec le collège).*
- Développement de « classes chantantes » dans les écoles élémentaires
 - + 1 à Marennes dès 2022-2023
 - + 1 dans chaque commune du bassin de Marennes dès 2023-2024 selon intérêt des enseignants ?
 - *Coût : 1360 € pour 1h hebdomadaire sur 36 semaines par classe concernée (financement CCBM et/ou communes, à débattre)*

1. Développer l'accessibilité de l'enseignement musical sur le bassin de Marennes

1.2. Médiation et sensibilisation en temps scolaire

Actions de sensibilisation et d'éducation artistique et culturelle en temps scolaire et périscolaire comme réponse aux déterminismes familiaux. Les tarifs réduits ne suffiront pas : « ce sont toujours les mêmes qui osent », perception que « ce n'est pas pour nous ».

Propositions :

- ❑ Poursuivre la classe « orchestre au collège » de La Tremblade
 - Convention triennale à renouveler pour 2022-2025
 - Coût 2712 € pour 2h hebdomadaires (percussions + cuivres)
 - Nouveaux financements à solliciter : collège Fernand-Garandean, SIVU et association du collège, CARA



1. Développer l'accessibilité de l'enseignement musical sur le bassin de Marennes

1.3. Soutenir la location d'un instrument pour les élèves en première année suivant les critères de réduction et compléter le parc matériel minimum nécessaire à l'activité

Propositions :

- Apporter une aide financière à la location pour les élèves débutants des familles aux moindres ressources (1000 € par an dès 2022-2023)
- Achat de matériels liés aux ateliers musiques actuelles (Coût maximum : 2300 € à partir de 2022-2023 avec étalement sur 2023-2024 selon urgence des besoins)

1. Développer l'accessibilité de l'enseignement musical sur le bassin de Marennes

1.4. Organisation pédagogique équilibrée, communicante adaptée aux circonstances et aux moyens (dès 2022-2023, sans surcoût)

1.4.1. Assurer le renouvellement du poste de coordination pédagogique

Une clé inconditionnelle du succès du projet d'établissement

- ❑ Proposition d'un poste à mi-temps
 - Remplacement du poste actuel soit Assistant Territorial d'Enseignement Artistique (ATEA) à 6h20 hebdomadaires
 - Potentiellement d'autres disciplines à y ajouter
 - Ateliers musiques actuelles (2 x 1h30 hebdo cf. 2.1.2)
 - Classes chantantes en temps scolaire (1h et plus cf. 2.1.2)
 - Cours de batterie ou opportunité à ouvrir d'autres instruments (cf. 2.4.1)
 - Porter le volume de coordination pédagogique à 10h pour rendre le poste intrinsèquement plus attrayant ? Surcoût pour 3h40 sur 52 semaines en plus des 6h20 : 5000 € pour un ATEA
 - ~~Evaluation pour un coordinateur au grade de Professeur d'Enseignement Artistique hors classe (PEA, catégorie A) sur 6h20 : surcoût / ATEA = 13 556 €. Sur 10h, surcoût / ATEA = 31 412 €~~

1. Développer l'accessibilité de l'enseignement musical sur le bassin de Marennes

1.4. *Organisation pédagogique équilibrée, communicante adaptée aux circonstances et aux moyens (dès 2022-2023, surcoût à préciser selon variation du nombre d'inscrits)*

1.4.2. Organiser les enseignements, projets et partenariats en adéquation avec la disponibilité des professeurs de musique priorités par des axes pédagogiques forts

- Re conduite des dotations horaires sur la base de l'offre pédagogique 2022-2023
 - Recrutement d'un nouveau professeur de batterie
 - A pourvoir : 1h30 d'animations d'atelier musiques actuelles (+ 1h30 dans le cadre du collège (Jean-Hay avec surcoût inscrit au point 2.1.2))
- Anticiper l'augmentation des effectifs : accélérer ? freiner ?
 - Estimation de surcoût avec 100, 110 et 120 élèves physiques : +4000 € / +8000 € / +12000 à la charge de la CCBM (sur la base des coûts de fonctionnement 21-22, donc sans compter les manques à gagner de politiques tarifaires et évolutions de dotation horaires / coordination pédagogique qui restent à préciser par ailleurs)
 - Serait-ce absorbable en organisation et en coût ? Devra-t-on annoncer une limite ?
- Propositions de fonctionnement transversal à préciser avec responsable pédagogique

1. Développer l'accessibilité de l'enseignement musical sur le bassin de Marennes

1.4. *Organisation pédagogique équilibrée, communicante adaptée aux circonstances et aux moyens (dès 2022-2023, sans surcoût)*

1.4.3. Structurer la concertation dans le temps par la création d'un conseil d'établissement et un conseil pédagogique pour faciliter la communication entre professeurs et entre professeurs et familles

- ❑ Prévoir 2 réunions annuelles d'un « conseil d'établissement » (prérentrée + en cours d'année ?) dont l'objet serait l'évaluation du projet d'établissement, de ses effets, de l'évolution du territoire (publics, pratiques, partenariats, actions)
- ❑ Proposer un conseil pédagogique se réunissant à géométrie variable à requestionner avec le futur nouveau responsable pédagogique ?

1. Développer l'accessibilité de l'enseignement musical sur le bassin de Marennes

1.4. Organisation pédagogique équilibrée, communicante adaptée aux circonstances et aux moyens (dès 2022-2023, sans surcoût)

1.4.4. Organiser la formation musicale au sein des pratiques collectives des cours d'instruments et de séances ponctuelles réparties dans l'année, afin de trouver garantir l'équilibre entre le nécessaire bagage technique, plaisir et contraintes de conduites.

- ❑ Préciser l'organisation de la FM avec Cindel Geoffroy et le coordinateur pédagogique
- ❑ Aller vers une autorisation de dispense de cours de FM à partir d'un certain niveau des élèves moyennant un engagement à participer à des modules ponctuels annoncés en début d'année + renforcer le bagage FM dans les pratiques instrumentales ? A préciser avec le coordinateur pédagogique.

1. Développer l'accessibilité de l'enseignement musical sur le bassin de Marennes

1.4. Organisation pédagogique équilibrée, communicante adaptée aux circonstances et aux moyens (dès 2022-2023, sans surcoût)

1.4.5. Faciliter le soutien des jeunes élèves par leurs parents

« tous les enfants qui n'ont pas continué sont ceux qui n'ont pas été suivis par leurs parents »

- Avant tout inciter les parents à faire consacrer du temps à l'entraînement quotidien avec rigueur
- Proposer l'organisation d'une séance d'explication en début d'année et la préconisation d'outils pédagogiques
- Donner la possibilité aux parents d'assister à quelques cours pour qu'ils perçoivent quelques aspects techniques.

1. Développer l'accessibilité de l'enseignement musical sur le bassin de Marennes

1.5. Par une ouverture aux partenariats territoriaux et extra territoriaux

- ❑ Rappeler les possibilités de projets alliant musique et théâtre/danse au responsable pédagogique
- ❑ Pour 2023-2024 et 2024-2025 : concevoir des projets et budgéter des scénarios avec le responsable pédagogique en veillant à ne pas surajouter à la charge pédagogique des enseignants.
- ❑ Dès 2022-2023, garder une ouverture dynamique sur des initiatives en lien avec les écoles de musique voisines, ensembles musicaux partenaires, acteurs culturels, socioéducatifs et éducatifs.
 - Evènements
 - Lien avec les projets d'éducation artistique et culturelle et résidences d'artistes
 - Concours et autres projets
- ❑ Flécher un budget annuel spécifique sur la base des projets menés en 2021-2022 (concert des professeurs, concert de l'ensemble d'harmonie avec trompettiste soliste de l'OCNA...)

2. Soutenir la motivation des élèves, des profs, l'image de l'école, la santé auditive, le plaisir d'être à l'école par des locaux rénovés, consacrés et adaptés aux pratiques musicales

- ❑ Poursuivre le dialogue avec la Ville de Marennes-Hiers-Brouage, propriétaire des lieux mis gracieusement à disposition de la Communauté de Communes (charges courantes comprises). Les sujets sont formulés, la réflexion est initiée pour la municipalité.
- ❑ Tenir à disposition de la Ville les éléments d'état des lieux (cf. pp.18-19 de ce document)



Marennes-Hiers-Brouage

3. Améliorer la connaissance, l'image et la communication sur le fonctionnement de l'école de musique

3.1. Présenter les activités de la structure, améliorer l'identité visuelle et faciliter les inscriptions dématérialisées

Propositions en prévision de la rentrée 2022-2023 :

- Etoffer les pages de présentation de l'école de musique sur le site <https://www.bassin-de-marennes.com/> (temps de travail interne, sans surcoût, mai-juin 2022).
 - illustrer davantage les disciplines
 - présenter les professeurs
 - Illustrer en photos et vidéos
 - remonter les pages dans l'arborescence du site
- Editer un tract de présentation de l'activité (mai-juin 2022). Coût 1000 €.
- Créer un logo de l'école de musique (mai-juin 2022). Coût 600 €.
- Organiser les inscriptions dématérialisées et les paiements en ligne.

3. Améliorer la connaissance, l'image et la communication sur le fonctionnement de l'école de musique

3.2. *Présenter la vie de l'école, l'actualité des cours, manifestations et projets divers*

Propositions à mettre en œuvre courant 2022-2023 :

- Intégrer dans la fiche de poste du responsable pédagogique la communication sur l'actualité des projets et activités (courriels, page de réseau social, à préciser)

4. Répondre progressivement à des demandes plus spécifiques : activités non dispensées en 2021-2022 et évolutions de fonctionnement

Enjeux à repreciser par le « Conseil d'établissement » avec le nouveau coordinateur pédagogique et séquencer en adéquation avec les moyens mobilisables.

4.1. Les demandes en disciplines ou ateliers non dispensées actuellement

- ❑ Instruments achetés dans le cadre de l'orchestre au collège de La Tremblade (euphonium, tuba, trombone) et dont les pupitres ne sont pas pourvus dans l'ensemble de cuivres.
- ❑ Eveil musical, découverte musicale enfants (avec changements d'instrument tous les 2 mois), chorale enfants, opéra pour enfants,
- ❑ Accordéon chromatique, chant, chorales adultes, harmonica, ateliers plus ou moins ponctuels en musiques traditionnelles, musique du monde, accompagnement à la formation de groupes de musique création d'un ensemble plus large.

4. Répondre progressivement à des demandes plus spécifiques : activités non dispensées en 2021-2022 et évolutions de fonctionnement

Enjeux à repreciser par le « Conseil d'établissement » avec le nouveau coordinateur pédagogique et séquencer en adéquation avec les moyens mobilisables.

4.2. Demandes particulières dans l'évolution du fonctionnement

- Aménager des cours pour adultes de durées plus importantes (50 mn au lieu de 20 à 30 mn), impliquant un coût d'inscription augmenté en conséquence.
 - ~~• Proposer une formule à prix coûtant dès septembre 2022 ? $\rightarrow +20mn \times 52 s. = 17h20 = 452 \text{ €}$~~
 - Proposer des modules de cours collectifs complémentaires (à partir de 2023-2024, coûts à étudier selon effectifs en lien avec les professeurs de musique)
- Permettre aux élèves d'intégrer l'école en cours d'année.
 - A requestionner : coût des gestion administrative (pas d'économie d'échelle) et après novembre trop tard pour appeler subventions / ASSEM17. Donner cette possibilité à prix coûtant sinon majoré ?

Projet d'établissement de l'école de musique du Bassin de Marennes

Synthèse du plan d'actions et priorisation

Objectifs	Actions	Surcoûts / 2021-2022	Planning	Priorisation
Appuyer l'accessibilité de l'enseignement musical sur le bassin de Marennes	1.1. Instaurer des tarifs adaptés aux ressources des familles <input type="checkbox"/> Proposition d'instauration de tarifs réduits ciblés en particulier sur les plus faible quotients familiaux (scénario 3) <input type="checkbox"/> Evaluation annuelle des effets sur la sociologie des inscrits <input type="checkbox"/> Permettre l'inscription via le Pass Culture dès 2022-2023 pour les élèves de la 4ème à la terminale, soit 30 élèves de 13 à 18 ans en 2021-2022 (sans surcoût pour la CCBM)	4600 € Fonctionnement Fonctionnement	2022-2023 et étalement progressif 2022-2023	N°1 Estimé prioritaire l'unanimité lors concertation
	1.2. Médiation et sensibilisation en temps scolaire <input type="checkbox"/> Présentations d'instruments ponctuelles <input type="checkbox"/> Pérennisation de l'atelier musiques actuelles au collège Jean Hay <input type="checkbox"/> Développement de « classes chantantes » dans les écoles élémentaires <input type="checkbox"/> Poursuivre la classe orchestre au collège de La Tremblade	Fonctionnement 2035 € - Pass Culture 2035€ ? 1360 € / classe – fin. communes ? Nouveaux financements à venir (1000 à 2000 € ???)	Chaque année ? 2022-2023 à Marennes ? et + ailleurs ?	
	1.3. Soutenir la location d'un instrument pour les élèves en première année suivant les critères de réduction et compléter le parc matériel minimum nécessaire à l'activité <input type="checkbox"/> Apporter une aide financière à la location pour les élèves débutants des familles aux moindres ressources <input type="checkbox"/> Achat de matériels liés aux ateliers musiques actuelles	1000 € 2300 €	2022-2023 et chaque année 2023-2024	
	1.4. Organisation pédagogique équilibrée, communicante adaptée aux circonstances et aux moyens 1.4.1. Assurer le renouvellement du poste de coordination pédagogique <input type="checkbox"/> Proposition d'un poste à mi-temps	5000 €	2022-2023	N°2 Estimé prioritaire pers. / 11 lors de concertation
	1.4.2. Organiser les enseignements, projets et partenariats en adéquation avec la disponibilité des professeurs de musique priorités par des modules <input type="checkbox"/> Reconstitution des dotations horaires sur la base de l'offre pédagogique 2022-2023 <input type="checkbox"/> Anticiper l'augmentation des effectifs <input type="checkbox"/> Propositions de fonctionnement transversal à préciser avec responsable pédagogique	- +10 élèves = ~4000 € Fonctionnement	2022-2023 et chaque année 2022-2023	
	1.4.3. Structurer la concertation dans le temps par la création d'un conseil d'établissement et un conseil pédagogique pour faciliter la communication entre professeurs et entre professeurs et familles <input type="checkbox"/> Prévoir 2 réunions annuelles d'un « conseil d'établissement » (prérentrée + en cours d'année ?) dont l'objet serait l'évaluation du projet d'établissement, de ses effets, de l'évolution du territoire (publics, pratiques, partenariats, actions) <input type="checkbox"/> Proposer un conseil pédagogique se réunissant à géométrie variable à questionner avec le futur nouveau responsable pédagogique ?	Fonctionnement Fonctionnement	2022-2023	
	1.4.4. Organiser la formation musicale au sein des pratiques collectives des cours d'instruments et de séances ponctuelles réparties dans l'année, afin de trouver garantir l'équilibre entre le nécessaire bagage technique, plaisir et contraintes de conduites. <input type="checkbox"/> Préciser l'organisation de la FM avec Cindel Geoffroy et le coordinateur pédagogique <input type="checkbox"/> Aller vers une autorisation de dispense de cours de FM à partir d'un certain niveau des élèves moyennant un engagement à participer à des modules ponctuels annoncés en début d'année + renforcer le bagage FM dans les pratiques instrumentales ? A préciser avec le coordinateur pédagogique.	Fonctionnement Fonctionnement	2022-2023 2023-2024 ?	
	1.4.5. Faciliter le soutien des jeunes élèves par leurs parents <input type="checkbox"/> Avant tout inciter les parents à faire consacrer du temps à l'entraînement quotidien avec rigueur <input type="checkbox"/> Proposer l'organisation d'une séance d'explication en début d'année et la préconisation d'outils pédagogiques <input type="checkbox"/> Donner la possibilité aux parents d'assister à quelques cours pour qu'ils perçoivent quelques aspects techniques.	Fonctionnement Fonctionnement Fonctionnement	2022-2023 2022-2023 2022-2023	
	1.5. Par une ouverture aux partenariats territoriaux et extra territoriaux <input type="checkbox"/> Rappeler les possibilités de projets alliant musique et théâtre/danse au responsable pédagogique <input type="checkbox"/> Concevoir des projets et budgéter des scénarios avec le responsable pédagogique en veillant à ne pas surajouter à la charge pédagogique des enseignants. <input type="checkbox"/> Garder une ouverture dynamique sur des initiatives en lien avec les écoles de musique voisines, ensembles musicaux partenaires, acteurs culturels, socioéducatifs et éducatifs. <input type="checkbox"/> Flécher un budget annuel spécifique sur la base des projets menés en 2021-2022 (concert des professeurs, concert de l'ensemble d'harmonie avec trompettiste soliste de l'OCNA...)	Fonctionnement Fonctionnement Fonctionnement 1500 à 2000 €	2022-2023 2023-2024 et 2024-2025 2022-2023 Chaque année	
	Renforcer la motivation des élèves, des profs, l'image de l'école, la santé auditive, le plaisir d'être à l'école par des locaux rénovés, consacrés et adaptés aux pratiques musicales <input type="checkbox"/> Poursuivre le dialogue avec la Ville de Marennes-Hiers-Brouage et tenir à disposition les éléments d'état des lieux relatifs aux besoins liés aux locaux	Fonctionnement	Chaque année	
Faciliter la connaissance, l'image et la location sur le fonctionnement de l'école de musique	3.1. Présenter les activités de la structure, améliorer l'identité visuelle et faciliter les inscriptions dématérialisées <input type="checkbox"/> Etoffer les pages https://www.bassin-de-marennes.com/ <input type="checkbox"/> Editer un tract de présentation de l'activité <input type="checkbox"/> Créer un logo de l'école de musique <input type="checkbox"/> Organiser les inscriptions dématérialisées et les paiements en ligne.	Fonctionnement 1000 € 600 € Fonctionnement	mai-juin 2022 / 2022-2023 mai-juin 2022 et chaque année mai-juin 2022 / 2022-2023 2022-2023	N°3 Estimé prioritaire pers. / 11 lors de concertation
	3.2. Présenter la vie de l'école, l'actualité des cours, manifestations et projets divers <input type="checkbox"/> Intégrer dans la fiche de poste du responsable pédagogique la communication sur l'actualité des projets et activités (courriels, page de réseau social, à préciser)	Fonctionnement	2022-2023 et chaque année	
Appuyer progressivement à des projets plus spécifiques : activités non en 2021-2022 et évolutions de fonctionnement	4.1. Les demandes en disciplines ou ateliers non dispensés actuellement <input type="checkbox"/> Instruments achetés dans le cadre de l'orchestre au collège de La Tremblade (euphonium, tuba, trombone) et dont les pupitres ne sont pas pourvus dans l'ensemble de cuivres. <input type="checkbox"/> Eveil musical, découverte musicale enfants (avec changements d'instrument tous les 2 mois), chorale enfants, opéra pour enfants, <input type="checkbox"/> Accordéon chromatique, chant, chorales adultes, harmonica, ateliers plus ou moins ponctuels en musiques traditionnelles, musique du monde, accompagnement à la formation de groupes de musique création d'un ensemble plus large.	A budgéter A budgéter A budgéter	2023-2024 ? 2023-2024 ? 2023-2024 ?	
	4.2. Demandes particulières dans l'évolution du fonctionnement <input type="checkbox"/> Proposer des modules de cours collectifs complémentaires <input type="checkbox"/> Permettre aux élèves d'intégrer l'école en cours d'année.	A budgéter	2023-2024 ?	

Cf. lien